



Rapport d'extraction trimestriel de sable et de gravier

Période B : juillet – août – septembre 2023

- L'exploitant doit conserver tous les documents qui ont servi à produire cette déclaration. Celle-ci doit être complétée à tous les trois mois et reçue à la MRC au plus tard le 15 juillet, le 15 octobre, le 15 janvier et le 15 avril de chaque année. La déclaration doit être accompagnée d'un chèque fait à l'ordre de la MRC, correspondant au montant dû.
- **Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont reçues dans les 15 jours suivant l'échéance et de 104 \$ à partir du 16^e jour suivant l'échéance. Des intérêts s'ajoutent au montant dû, non versé dans les délais prescrits.**
- Les déclarations des quantités concernant ce bail peuvent être vérifiées par la MRC ou le Contrôleur des finances qui, selon la *Loi des commissions d'enquête*, possède le pouvoir de prendre connaissance et d'examiner tous les registres et documents qu'il juge utiles aux fins de la vérification. Dans le cas où le montant des redevances est révisé à la hausse à la suite d'une vérification, des intérêts s'ajouteront au montant à verser, à compter de la date à laquelle la déclaration et les redevances devaient être reçues à la MRC.
- Les substances extraites correspondent à toute substance déplacée d'un dépôt naturel par une opération physique.
- La **valeur** correspond à la **valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites**. À défaut d'une vente, inscrire l'estimation de sa valeur marchande locale.

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)

Nom	Prénom	N° d'intervenant
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)	App.	Ville, village ou municipalité
Province	Pays	Code postal

1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU TITRE D'EXPLOITATION

☐ ENTREPRISE	Nom de l'entreprise	N° matricule	N° d'intervenant
OU	Nom	Prénom	N° d'intervenant
☐ PARTICULIER			
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)	App.	Ville, village ou municipalité	
Province	Pays	Code postal	

1.3 TITRE MINIER

Type du titre (ex. BNE / BEX/ ASB)	Numéro du titre	Votre référence

SECTION 2 LIVRAISON ET CHARGEMENT QUOTIDIENS

2.1 ÉQUIPEMENT UTILISÉ POUR L'EXTRACTION ET LE TRANSPORT

☐ 12 ROUES	☐ CHARGEUR	☐ 10 ROUES	☐ 6 ROUES	☐ SEMI-REMORQUE
-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	--

SECTION 3 SUBSTANCES EXTRAITES

3.1 IDENTIFICATION DES SUBSTANCES EXTRAITES

☐ SABLE	☐ GRAVIER	☐ MORAINES
--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------

Mode de paiement de la redevance : ☐ Carte de débit ☐ Argent comptant ☐ Chèque à l'ordre de la MRC de Sept-Rivières ☐ Mandat-poste

Si transmission par télécopieur ou courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.

Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.

Ce formulaire et votre paiement doivent être reçus à la MRC au plus tard le 15 octobre 2023 à l'adresse suivante :

MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Adresse de retour : 1166, boulevard Laure
Sept-Iles (Québec) G4S 1C4

Téléphone : 418 962-1900
Télécopieur : 418-962-3365

Courriel : Gestion_sablriere@mrc.septrivieres.qc.ca

Assurez-vous de joindre votre paiement avec votre déclaration (selon case C).

3.2 VOLUMÉTRIE

☐ MÈTRE CUBE

☐ TONNE MÉTRIQUE

3.3 EXTRACTION ET LIVRAISON QUOTIDIENNES DE BRUT – PÉRIODE « B »

JUILLET 2023			AOÛT 2023			SEPTEMBRE 2023		
DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T	DATE	NOMBRE DE VOYAGES	QUANTITÉ M³/T
01			01			01		
02			02			02		
03			03			03		
04			04			04		
05			05			05		
06			06			06		
07			07			07		
08			08			08		
09			09			09		
10			10			10		
11			11			11		
12			12			12		
13			13			13		
14			14			14		
15			15			15		
16			16			16		
17			17			17		
18			18			18		
19			19			19		
20			20			20		
21			21			21		
22			22			22		
23			23			23		
24			24			24		
25			25			25		
26			26			26		
27			27			27		
28			28			28		
29			29			29		
30			30			30		
31			31					
Quantité totale (juillet) = →			Quantité totale (août) = →			Quantité totale (septembre) =→		
Quantité totale (juillet + août + septembre) = →						X 0.90 \$/m.c. ou 0.50 \$/t.m. = A		\$
						→		
Valeur de la quantité totale = →			Valeur \$					

3.4 RÉSERVE, MATÉRIAUX EN RÉSERVE (Dépôts meubles)

1) Quantité stockée en début de période			+		x 0.90 \$ / mètre cube ☐ ou x 0.50 \$ / tonne métrique ☐	B	\$
2) Quantité extraite pour la préparation de la réserve durant la période (Redevances à payer)							
3) Quantité utilisée ou vendue durant la période	-				→ Valeur de la quantité extraite =	Valeur	\$
4) Quantité en réserve à la fin de la période	=						

C \$

Total des redevances à payer (cases A + B + montant supplémentaire s'il y a lieu) = C →

SECTION 4 DÉCLARATION

Nom du signataire (en lettres moulées)	Prénom du signataire (en lettres moulées)	N° du bail	N° de téléphone	Poste

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE

X
SIGNATURE